



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Franténex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salines, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montallier, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Acceptation définitive de don par le CIAS Arlysère

Rapporteur : M. le Président

Les articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie des pouvoirs propres au Président du CIAS.

A ce titre, le Président est compétent, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes, pour accepter à titre conservatoire des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes de délivrance.

Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, le don ne devenant effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'administration par délibération.

Ainsi, considérant le don reçu par M. André VAIRETTO d'un montant de 100 €, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'acceptation définitive de ce don.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acceptation définitive du don comme présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

